

Systemes d'Etanchéité Liquide

et

Marquage



MODE D'EMPLOI

Qu'est ce que le marquage C € ?

C'est la conséquence pour un produit de la construction de sa conformité à un ATE et de la certification de sa fabrication.

Qu'est qu'un Agrément Technique Européen (ATE) ?

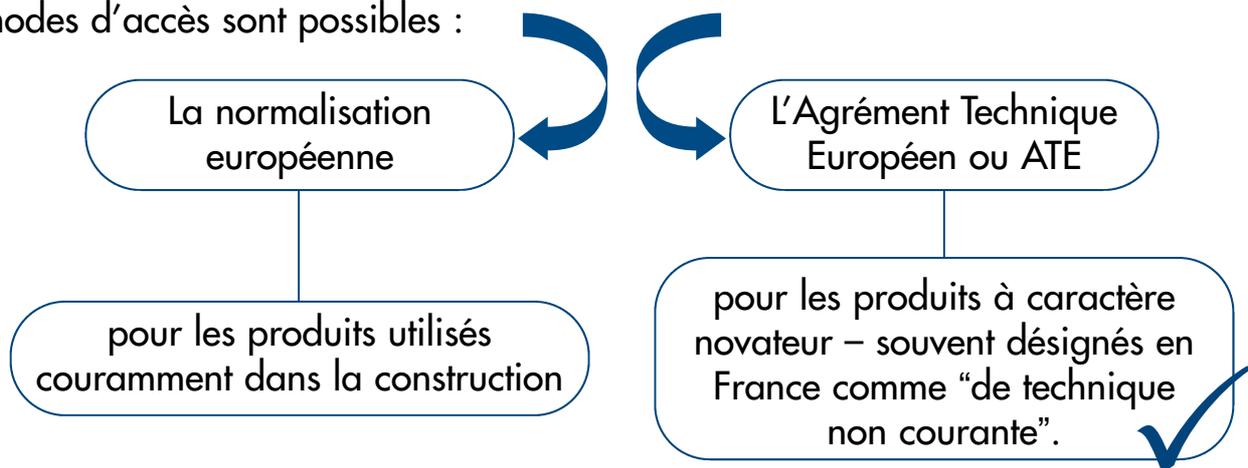
C'est une évaluation technique positive quant à l'emploi d'un produit de la construction dans un usage déterminé. Elle est délivrée pour 5 ans et valable dans tous les pays de l'Union Européenne.

Qu'est ce que l'étanchéité liquide ?

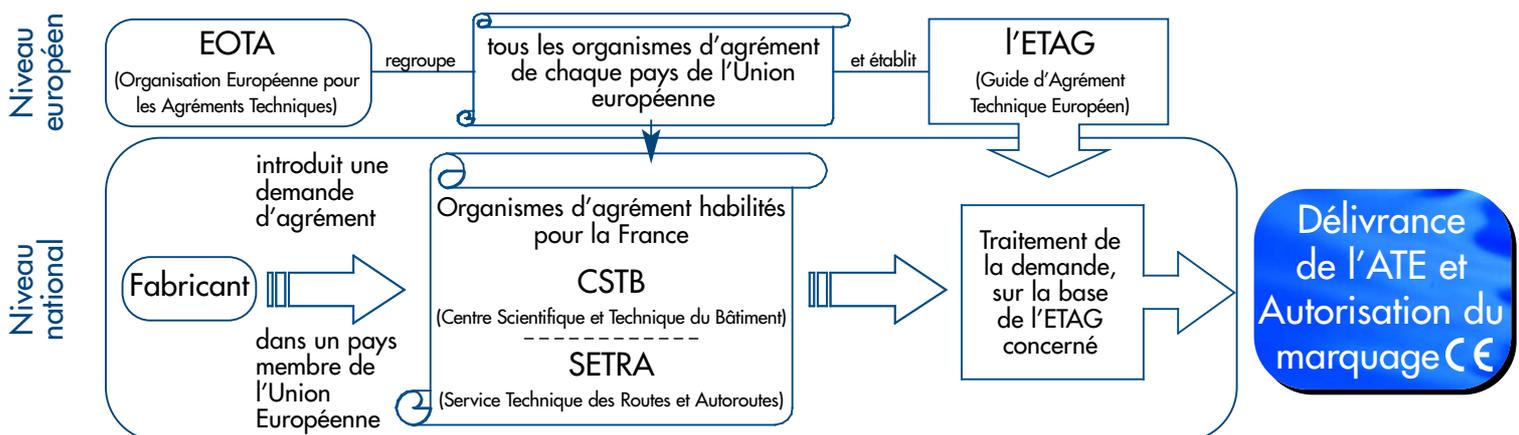
C'est un mode d'exécution de l'étanchéité par application de résines liquides formant, après polymérisation, un revêtement adhérent au support, élastique et résistant à la fissuration.

Comment accéder au marquage C € ?

Deux modes d'accès sont possibles :



Les Systèmes d'Étanchéité Liquide sont considérés comme des produits de technique non courante. Leur « européenisation » passe ainsi par un ATE.



L'Agrément Technique Européen pour les Systèmes d'Étanchéité

Les systèmes d'étanchéité liquide pour toitures-terrasses accessibles ou non sont soumis à un Agrément Technique Européen (ATE) dont l'arrêté d'application en France remonte au 3 avril 2002.

Après une période transitoire d'adaptation, le marquage **CE** qui en découle est devenu **OBLIGATOIRE** depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'ATE est une spécification technique. Il atteste de l'**adéquation à l'emploi des kits d'étanchéité liquide** dans leur application en étanchéité de toiture-terrasse.

Au delà de l'adéquation à l'emploi des systèmes d'étanchéité, l'ATE prend en compte les **PERFORMANCES des kits en fonction des catégories** décrites ci-contre.

Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la mise sur le marché d'un kit d'étanchéité liquide pour toiture-terrasse non marqué **CE** est donc interdite et illégale.

Tout contrevenant encourt des sanctions pénales lourdes.

Chaque système d'étanchéité liquide pour toiture-terrasse doit donc être testé et les catégories dérivant de ses performances sont **obligatoirement affichées sur les emballages**.

Catégories

Durée de vie estimée

Zones climatiques admises

Domaine d'emploi admissible (sur support résilient)

Domaine d'emploi admissible (sur support dur)

Pente de toiture-terrasse admissible

Température minimum admissible en service

Température maximale admissible en service

n Liquide



Niveau de performances par catégorie

W1 = 5 ans	W2 = 10 ans	W3 = 25 ans	
M zone modérée climats correspondants à <5GJ/m ² et à 22°C sur l'année	S zone sévère climats correspondants à >5GJ/m ² et à 22°C sur l'année		
P1 = toiture-terrasse non accessible	P2 = toiture-terrasse technique	P3 = toiture-terrasse accessible au trafic piétonnier	
P1 = toiture-terrasse non accessible	P2 = toiture-terrasse technique	P3 = toiture-terrasse accessible au trafic piétonnier	P4 = toiture inversée, terrasse jardin, terrasse végétalisée
S1 pente < 5%	S2 pente de 5 à 10%	S3 pente de 10 à 30%	S4 pente > 30%
TL1 =+5°C	TL2 =-10°C	TL3 =-20°C	TL4 =-30°C
TH1 =+30°C	TH2 =+60°C	TH3 =+80°C	TH4 =+90°C

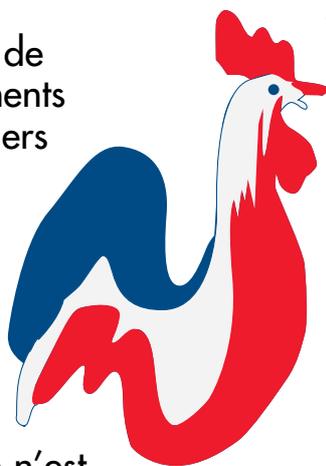
Et la garantie décennale ?

L'exception française

L'ATE n'a pas pour vocation de définir le mode d'intégration à l'ouvrage des systèmes ou produits, de marquer les limites de leur emploi ou de préciser leur mise en œuvre.

En France, c'est le rôle des règles de l'art qui sont fixées par les Documents Techniques Unifiés (DTU), les Cahiers des Prescriptions Techniques, les Règles Professionnelles, etc..

Les kits d'étanchéité liquide en toiture-terrasse sont des systèmes de technique non courante envisagés par les DTU. Le risque décennal lié à leur mise en œuvre n'est pas automatiquement couvert dans les polices d'assurance usuelles des entreprises. Or, la garantie décennale est obligatoire.



Une homologation française reste donc nécessaire, pour répondre aux besoins des assureurs. Elle est destinée à vérifier l'adéquation des systèmes aux exigences de la construction.

C'est le rôle des :

- **Documents Techniques d'Application (DTA)** établis par le C.S.T.B. (dès qu'un produit ou système est soumis à l'obligation du marquage CE, il n'est plus soumis à la procédure des Avis Techniques).
- **Cahiers des Clauses Techniques** sous avis d'un Contrôleur Technique.

En bref...

Pour la France, 2 niveaux d'homologation cumulatifs pour les systèmes d'étanchéité liquides des toitures-terrasses :

- Homologation de l'Union Européenne dans le cadre de l'ATE – marquage **CE**
- Homologation française en vue de la garantie décennale sous la forme du Document Technique d'Application et/ou Cahier des Clauses Techniques

Y aura-t-il d'autres marquages **CE** pour les systèmes d'étanchéité liquide ?

Dans le domaine de l'étanchéité liquide, d'autres ATE ou normes européennes sont en cours d'élaboration, notamment pour les ponts, locaux humides et les systèmes d'étanchéité liquide sous carrelage collé.

La réponse **KEMCO TRIXA**

Spécialiste des systèmes d'étanchéité liquide, **KEMCO TRIXA** propose des systèmes en parfaite adéquation :

Avec les nouvelles exigences européennes :

KEMCO TRIXA a obtenu, depuis 2004, l'ATE, et la certification autorisant le marquage **CE** pour tous ses produits de toiture-terrasse, à savoir :

- **TRIXSEL V 210**
- **KEMPEROL 1 C**
- **KEMPEROL 2 C**

Ses produits sont classés dans les classes les plus élevées de chacune des catégories définies par le guide d'ATE (voir tableau ci-contre).

Catégories	Performances obtenues par les systèmes d'étanchéité liquide KEMCO TRIXA
Durée de vie estimée	W3 = 25 ans
Zones climatiques admises	M et S zones modérées et sévères
Domaine d'emploi (sur support résilient)	P1 à P3
Domaine d'emploi (sur support dur)	P1 à P4
Pente de toiture-terrasse admissible	S1 à S4
Température minimum admissible en service	TL4 =-30°C
Température maximale admissible en service	TH4 =+90°C

Avec les exigences françaises en vue de la garantie décennale :

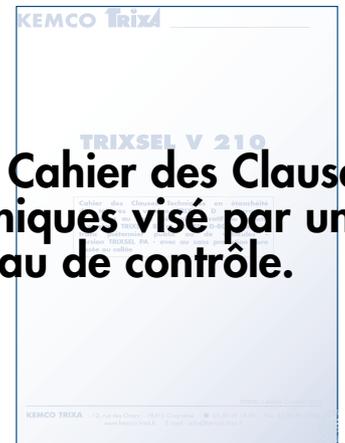
Les systèmes d'étanchéité liquide de **KEMCO TRIXA** bénéficient :



✓ d'un **Document Technique d'Application (DTA)** ou d'un **Avis Technique du C.S.T.B.**



et / ou



✓ d'un **Cahier des Clauses Techniques visé par un bureau de contrôle.**

Les travaux réalisés sont alors accessibles en garantie décennale.

En résumé

Soyez vigilants dans le choix des systèmes d'étanchéité liquide pour toitures-terrasses:

A vos marques ...

Ayez le réflexe « marquage C E »

Prêts ?

Vérifiez : • l'obtention de la **garantie décennale**
• l'existence d'une certification à la réglementation française :

- Document Technique d'Application et/ou Avis Technique,
- Cahier des Clauses Techniques...

Partez !

KEMCO TRIXA ...

...reste à votre disposition pour toute question relative :

✓ au marquage C E

✓ aux systèmes d'étanchéité liquide

✓ Consultez nos ingénieurs
conseils au
01 30 49 19 49

✓ Envoyez-nous votre demande
par fax au
01 30 49 19 50 ou à
info@kemco.trixa.fr

KEMCO TRIXA - 20, rue Fresnel - 78310 COIGNIÈRES - www.kemco.trixa.fr